



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Enseignants

Question écrite n° 49736

### Texte de la question

Mme Marie-Therese Boisseau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la proposition no 19 du nouveau contrat pour l'école qui dit que la « scolarisation dans les classes ordinaires des élèves handicapés est favorisée dans le souci d'une meilleure intégration. La gravité du handicap est prise en compte pour la détermination des effectifs dans la classe ». Ainsi, ces enfants qui quittent prématurément l'école pour des structures (IME par exemple) sont de plus en plus souvent présents et accueillis dans des classes ordinaires. S'ils en tirent souvent profit, les enseignants qui les prennent en charge, dans la plupart des cas avec beaucoup de générosité, souhaiteraient obtenir une reconnaissance par la mise en œuvre des mesures envisagées par cette proposition. Elle souhaiterait connaître son avis sur cette question.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Boisseau Marie-Thérèse](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49736

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 1997, page 1474